

# CHU DE NANTES

LIVRET D'INFORMATION pour les professionnels  
de santé et du médico-social

## Dispositif de détection et d'intervention précoce dans les troubles psychotiques émergents

### Dispositif DIPPE

79 rue Joseph Blanchart - 44100 Nantes

Tél. 02.53.52.65.34

Mail : [bp-dippe@chu-nantes.fr](mailto:bp-dippe@chu-nantes.fr)

Notre équipe vous accueille sur rendez-vous 5j/7

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

## Pour qui ?

Le dispositif DIPPE (Dispositif de Détection et d'Intervention Précoce dans les troubles Psychotiques Emergents) est un service intersectoriel ambulatoire qui s'adresse à des jeunes entre 15 à 30 ans :

- Ayant vécu jusqu'à trois épisodes psychotiques (Premier Episode Psychotique, PEP)
- Présentant des symptômes psychotiques atténués (contenu inhabituel de pensées, modification des perceptions et sensations, altération des affects...) qui impactent le fonctionnement (Ultra Haut Risque, UHR)

## Pour quoi ?

Pour minimiser l'impact des troubles et le risque de rechute, et soutenir la dynamique de rétablissement.

## Comment ?

Une première rencontre avec le médecin responsable du dispositif pourra être programmée afin d'appréhender la situation clinique et sociale. Une évaluation pluridisciplinaire est ensuite réalisée pour mieux comprendre les difficultés de la personne et proposer un parcours d'accompagnement personnalisé.

Chaque jeune est accompagné tout au long de sa prise en charge par un case manager (assistant de parcours) avec l'objectif d'assurer le lien entre les différents partenaires et de favoriser l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle, en multipliant les interventions dans le milieu (domicile, école, emploi, professionnels de santé, loisirs etc.).

Si l'admission est validée, elle se fera pour une durée maximale de 3 ans.

## Modalités d'accompagnement : une équipe pluridisciplinaire

- Consultation de détection et suivi médical psychiatrique (en collaboration avec les CMP de secteur)
- Suivi intensif dans le milieu par un case manager (infirmier, éducateur spécialisé, psychologue etc.)
  - Psychoéducation pour les jeunes et leurs proches
  - Remédiation cognitive
  - Accompagnement par un pair-aidant
  - Suivi social
  - Suivi addictologique

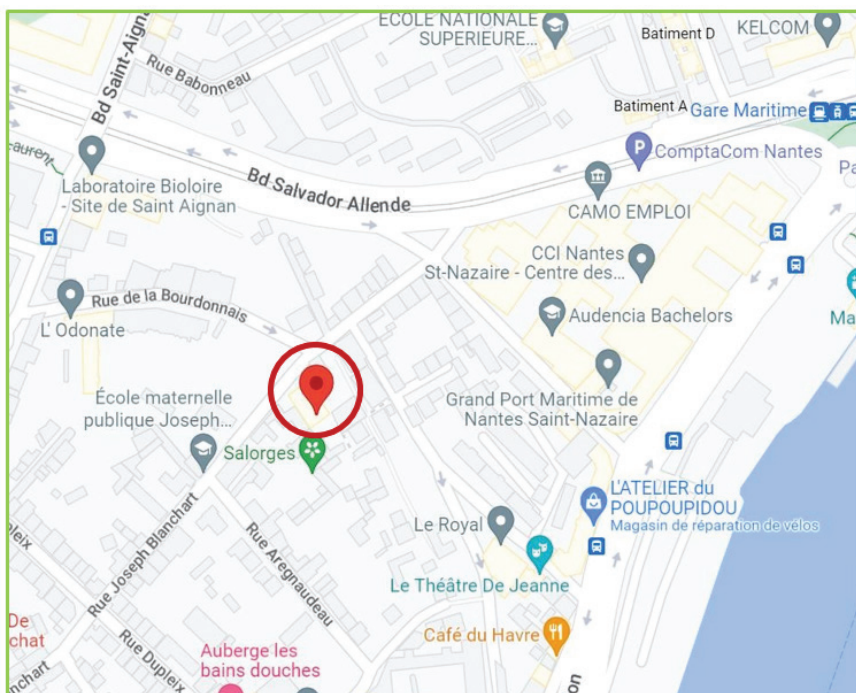
## Critères d'admission

- Avoir entre 15 et 30 ans
- Résider sur les secteurs de psychiatrie adulte couverts par le CHU
- Avoir présenté entre un et trois épisodes psychotiques
- Avoir présenté des difficultés psychiatriques caractérisées depuis moins de 5 ans
- Ne pas souffrir d'une pathologie organique du système nerveux central
- Ne pas avoir d'antécédent de suivi pédopsychiatrique sur une durée  $\geq 1$  an
- Ne pas présenter de trouble de la personnalité
- Ne pas présenter de troubles du stress post-traumatique simple ou complexe sans comorbidité psychiatrique associée

## Modalités d'admission

La demande de prise en charge émane du jeune lui-même, d'un proche ou tout autre personne intervenant auprès du jeune. Le premier contact se fait par le biais du secrétariat, soit par mail ([bp-dippe@chu-nantes.fr](mailto:bp-dippe@chu-nantes.fr)), soit par téléphone (02.53.52.65.34).

## Plan d'accès



Tram : Ligne 1, arrêt Gare maritime

Bus : Ligne C20, arrêt Gare Maritime

Chrono bus : Ligne C1, arrêt Bourdonnais



Service communication - CHU de Nantes  
Mai 2023

Restez connecté(e)  
à votre santé  
[www.chu-nantes.fr](http://www.chu-nantes.fr)



Soutenez  
la recherche  
et la médecine  
de demain  
**FAITES  
UN DON**  
02 53 48 28 39